MINISTERE DES INDUSTRIES MINIÈRES ET DE LA GEOLOGIE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité – Travail - Progrès

CABINET

Arrêté n° 13 202 /MIMG/CAB

Portant approbation de la cession d'une autorisation d'exploitation de type petite mine pour l'or dite « CAMP SNEB » dans le département du Niari, appartenant à la société « MAK SERVICES SARLU » au profit de la société « KUN XIN MINE ».

Le Ministre d'Etat, ministre des industries minières et de la géologie,

Vu la Constitution;

Vu la loi nº 003-91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'Environnement;

Vu la loi nº 4-2005 du 11 avril 2005 portant code minier;

Vu la loi n° 24-2010 du 30 décembre 2010 fixant les taux et les règles de perception des droits sur les titres miniers;

Vu le décret n° 2007-274 du 21 mai 2007 fixant les conditions de prospection de recherche et d'exploitation des substances minérales et celles d'exercice de la surveillance administrative ;

Vu le décret n° 2008-338 du 22 septembre 2008 portant création et organisation du bureau d'expertise, d'évaluation et de certification des substances minérales précieuses;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021, portant nomination du Premier ministre, chef du gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-328 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du Ministre des industries minières et de la géologie ;

Vu le décret n° 2022-114 du 22 mars 2022 portant organisation du Ministère des industries minières et de la géologie ;

Vu le décret n° 2022-116 du 22 mars 2022 portant attributions et organisation de la direction générale des mines ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°132/MIMG/CAB du 12 janvier 2023 portant attribution au profit de la société MAK SERVICES SARLU l'autorisation d'exploitation de petite mine d'or dite « CAMP SNEB » ;

Vu l'acte portant cession de l'autorisation d'exploitation, du 31 janvier 2023, entre la société « MAK SERVICES SARLU » et la société « KUN XIN MINE » ;

Vu la correspondance adressée par monsieur **MAKANI Gaspard**, Gérant statutaire de la société MAK SERVICES SARLU, au Ministre d'Etat, ministre des industries minières et de la géologie, en date du 30 juin 2023.

Sur proposition de la direction générale des mines/

ARRETE:

Article premier: Est approuvée, en application de l'article 52 du code minier, la cession de l'autorisation d'exploitation de type petite mine pour l'or dite « CAMP SNEB » dans le département du Niari, attribuée précédemment par arrêté n°132/MIMG/CAB du 12 janvier 2023 à la société MAK SERVICES SARLU, au profit de la société « KUN XIN MINE ».

Article 2 : Dans le cadre de la surveillance administrative, la société KUN XIN MINE est tenue d'associer aux travaux d'exploitation minière un agent de l'administration des mines.

Article 3: Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera

Fait à Brazzaville, le 25 octobre 2023

Pierre OBA